

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 10 SEPTEMBRE 2013 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, J.BARTHOMEUF, J-P GRANGE, R. TRONCY, C.AGUETTANT, F. BLOCH, M. BONGIRAUD, J. GUERRIER, M.PATAY, A. REBAUD, E.VAGINET

Absents excusés : M.MOREL (pouvoir donné à B. BALAY), G. THOME (pouvoir donné à JP GRANGE), P. BIDON (pouvoir donné à R. TRONCY)

Secrétaire de séance : J. GUERRIER

Convocation faite le : 3 SEPTEMBRE 2013

publiée le : 3 SEPTEMBRE 2013

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 JUIN 2013 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

I – PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

Le PPRI de la Saône et du Formans est en cours de révision.

Le projet de PPRI fera l'objet d'une présentation complète par la commission urbanisme lors d'un prochain conseil municipal.

II – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'AIN POUR LE PLATEAU TRAVERSANT SUR LA RD6

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 7 février 2012 décidant de procéder à la création d'un plateau surélevé sur la traverse de l'agglomération sur la RD 6 pour des questions de sécurité. Le Maire explique que la réalisation de cet aménagement est menée en partenariat avec le Conseil Général, qu'il y a donc lieu d'établir une Convention.

l'aménagement consistera en :

- La création d'un plateau surélevé ;
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées ;
- L'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs.

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de signer une Convention avec le Conseil Général de l'Ain ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation d'un plateau surélevé sur la traverse de l'agglomération de Saint-Bernard sur la RD6.

III – CONVENTION AVEC NUMERICABLE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Au vu de la présentation de la convention, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE, de signer une Convention avec la société NC NUMERICABLE autorisant l'occupation domaniale pour son réseau de communications électroniques, sous réserve que la convention du 13 avril 1990 susvisée soit effectivement résiliée.

IV – ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE

Le Conseil Général de l'Ain a proposé aux collectivités du département de créer une Agence Départementale d'Ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif.

Cette agence apportera aux communes membres une assistance technique et juridique dans les domaines de compétence suivants : voirie, eau potable et assainissement, urbanisme et aménagement, bâtiment et énergie, développement économique.

L'agence proposera trois niveaux d'intervention :

- Le conseil : répondre aux interrogations techniques dans les domaines de compétence de l'agence, donner un avis sur des projets...
- L'Assistance à Maître d'Ouvrage : accompagner les responsables de collectivités dans la première phase de mise en œuvre d'un projet.
- La Maîtrise d'œuvre : définir les caractéristiques techniques d'un ouvrage, accompagner la collectivité dans le choix d'une entreprise, suivre les travaux jusqu'à leur réception.

Les deux dernières interventions sont payantes en sus de l'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (C. AGUETTANT et M. PATAY), 0 CONTRE, DECIDE d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts, pour un coût de 0.50€/hab.

V – TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire propose :

- d'allouer à compter du 1er septembre 2013 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

M. Gilles THOME, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, par arrêté municipal en date du 31 janvier 2013. Et ce, au taux de 8 % de l'indice brut 1015 (soit 304.11 € brut mensuel).

- Et de modifier le pourcentage d'indemnité versé au maire comme suit :
Monsieur le Maire se verra attribuer une indemnité mensuelle égale à 35 % de l'indice 1015.

Après cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'attribution à M. Gilles THOME, conseiller délégué à l'urbanisme, une indemnité de 8 % de l'indice 1015 à partir du 1er septembre 2013 ;
- Autorise la modification du pourcentage de l'indemnité allouée au maire.

VI – FUSION CCSV/CCPOD

1/ Approbation du projet de périmètre, de la catégorie, des statuts et de la gouvernance de la nouvelle Communauté de Communes Dombes-Saône-Vallée au 01 janvier 2014

2/ Approbation du projet de gouvernance de la nouvelle Communauté de Communes Dombes-Saône-Vallée au 01 janvier 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention :

- Approuve la composition du conseil communautaire et la représentation des communes, effectuée selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

VII – SIGNALÉTIQUE

Après examen de l'étude effectuée et des remarques de certains, il est proposé aux conseillers :

- De mettre en place un ensemble signalétique, en complément de l'existant en vue de compléter les localisations des différents services municipaux, quartiers, maison de retraite, « commerces » sans détailler leurs spécificités
- Le code couleur déjà employé sera maintenu

Résultats du vote : 11 POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE

J. BARTHOMEUF propose de finaliser ce projet de signalétique dans le cadre d'une commission, composée de F. BLOCH, J. GUERRIER, A. REBAUD, M. BONGIRAUD et J. BARTHOMEUF.

R. TRONCY demande une signalisation pour indiquer l'Espace Chabrier et la Bibliothèque Municipale. Elle propose d'installer une plaque en plexiglass avec un QR Code pour renvoyer vers le site web de la commune et de la Passerelle.

Des devis ont été demandés. M. BONGIRAUD propose de s'inspirer de la charte graphique retenue pour la Passerelle.

Le conseil, à l'unanimité, est d'accord avec cette proposition de signalétique.

VIII – DECISION MODIFICATIVE N°3

En raison de la réfection imprévue de chaises de la salle du conseil municipal, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de transférer la somme de 1 650.00 euros du compte 020 « dépenses imprévues » au compte 2183-236 « Acquisition matériel administratif », et de passer les écritures comptables correspondantes.

IX – ENQUETE PUBLIQUE STATION D'EPURATION DE JASSANS-RIOTTIER

Le Maire indique qu'une enquête publique est en cours pour la mise en conformité du système d'assainissement des communes de Jassans-Riottier, Frans et Beauregard. Elle se déroulera du 16 septembre au 19 octobre inclus. Le commissaire-enquêteur tiendra une permanence à la mairie de St Bernard le samedi 28 septembre de 9h à 12h.

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la commune de Jassans-Riottier pour la prise en charge de 70 équivalents-habitants. Un courrier sera adressé au commissaire-enquêteur pour le rappeler.

X – CONSCRITS – CLASSES EN 3

La fête des conscrits des classes en 3 aura lieu le dimanche 13 octobre 2013. Le défilé débutera à 11h, et sera suivi d'un vin d'honneur à l'Espace Chabrier offert par la municipalité.

XI – CIMETIERE

Un ossuaire a été créé dans le cimetière paysager. Le Maire indique que les trois concessions reprises par la commune, ont pu être ainsi libérées.

Des vols de pots et de fleurs sont signalés régulièrement dans le cimetière. Le Maire précise que c'est pour cette raison que les portes du cimetière sont fermées à 18h, mais ces incivilités sont souvent réalisées dans la journée.

XII – RAPPORT DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

J. BARTHOMEUF indique que sont mis à la disposition du public :

- le Rapport d'Activités 2012 de la Communauté de communes Saône Vallée ;
- le Rapport annuel 2012 du Syndicat Intercommunal des eaux d'Anse et Région sur le Prix et la Qualité du service de l'eau potable ;
- le Rapport Annuel 2012 sur les prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM ;
- le Rapport d'Activités 2012 du SleA (Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain ;
- le Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du Service Assainissement de la CCSV.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

A – Rentrée Scolaire

Il y a 5 classes à double niveau. L'effectif est de 115 élèves.

Les classes de CP, CE1 et grande section de maternelle iront à la piscine de Trévoux le 1^{er} trimestre de cette année scolaire.

B – Saônibus

Le réseau de transport Saônibus a été inauguré, il est en fonctionnement depuis le 26 août.

C – Journées Européennes du Patrimoine

Le dimanche 15 septembre, lors des JEP, le château de St Bernard et l'Eglise seront ouverts au public.

D – Eolia

La saison Eolia commencera le 26/09 à Trévoux. Un concert de tango aura lieu à l'église de St Bernard le 19/10.

E – Bibliothèque

R. TRONCY indique que désormais l'accès à la bibliothèque est gratuit. Les bibliothèques de la CCSV sont en réseau avec la médiathèque.

F – Vide-Greniers

F. BLOCH remercie au nom de Spinos'Animation les agents communaux pour l'aide apportée. La manifestation s'est bien déroulée.

G – Travaux

J. BARTHOMEUF indique que les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ont été réalisés à l'école, à la mairie et à la poste, ainsi que sur la voirie.

A l'école, une salle de classe a été refaite.

Concernant les travaux Rue de la Saône, la mise en séparatif de l'assainissement est terminée. Les travaux d'enfouissement des réseaux secs vont débuter.

H – SBI Express

M. BONGIRAUD indique que le prochain SBI Express sortira la 2^{ème} quinzaine d'octobre. Il sera d'environ 8 pages.

I – Dépliant nouveaux arrivants

M. BONGIRAUD informe qu'un dépliant à destination des nouveaux arrivants est en cours de réalisation.

J – Informatique Ecole

Les enseignantes demandent que l'école maternelle soit raccordée au wifi de l'école primaire. Or, la borne wifi actuelle ne le permet pas. M. BONGIRAUD se charge de trouver une solution.

K – Recyclerie

Les nouveaux locaux de la Recyclerie, situés dans la Zone Industrielle de Fétans, ont été inaugurés le 10 septembre 2013. Il est possible de déposer les objets dans les déchetteries ou à la Recyclerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

Prochain Conseil Municipal le Mardi 15 Octobre.
